



RAPPORT MORAL ANSFO POUR L'ANNEE 2023

ASSEMBLEE GENERALE DU 03 FEVRIER 2024

Cette année 2023 fut encore une année très dense pour l'ANSFO.

A travers la multiplicité des actions décrites précédemment, nous pouvons constater et nous féliciter des souffles de dynamisme, de volontarisme et de persévérance qui animent notre association.

Nous le voyons, l'ANSFO travaille sans relâche pour faciliter l'accès à l'IVG pour toutes les femmes, promouvoir l'éducation à la sexualité pour tous les publics, œuvrer pour l'accès à la contraception, valoriser, défendre la place des sages-femmes et revaloriser notre profession par l'orthogénie, lutter contre les violences (rappelons qu'une demande d'IVG/4 se fait dans ce contexte) : nous collaborons donc, notamment, avec la MIPROF, Le GAMS, Gynécologie sans Frontière etc...et nous sommes très reconnaissant.e.s du bon accueil que nous réserve, encore cette année, CASA VIA, pour la tenue de cette AG.

Nous adressons nos vifs remerciements aux adhérent.e.s toujours plus nombreux (93 adhésions validées en 2023, chiffre sans précédent, conforme à l'objectif inflationniste que nous nous étions fixé), à nos bienveillants donateurs, à ceux qui nous suivent d'une manière ou d'une autre, aux membres impliqués de près ou de loin (ex : Céline Guyet pour la mise en lumière de l'ANSFO au congrès des SF coordinatrices de Bordeaux, Véronique Rieu pour son intervention au DU suivi gynécologique-régulation des naissances de Brest et à la journée de l'école de SF d'Angers, Sarah Matuszewski pour son mémoire sur l'expérimentation IVG instrumentale par les SF / DU régulation des naissances), aux membres du CA pour leur investissement (ex : Elise Audienne pour son intégration rapide au CA cette année, Jennifer Constant pour sa communication sur l'ANSFO lors de ses formations dispensées, Chantal Birman pour sa longévité associative et son lien avec le CNP), à ceux qui travaillent à faire connaître l'ANSFO et faire adhérer, aux membres du bureau pour leur vigilance et leur assiduité : Marie-Astrid Bernon pour la trésorerie et la représentation au CAE, Hélène Rialland pour la vice-trésorerie, la représentation au CNP et la communication Instagram, Cécile Wallart pour le secrétariat, la veille et la communication FB, ainsi que Marie-Josée Maguer pour le vice secrétariat et son soutien perspicace.

Pour paraphraser Henry Ford : Se réunir fut un début, rester soudés un progrès, travailler ensemble est la réussite !

L'ANSFO a su, au long de cette année écoulée, être visible, audible et peser dans le débat à l'instar de l'obtention d'audiences de travail à Matignon, aux ministères de la santé et de l'égalité Homme-Femme (certains points du Plan égalité HF 2023-2027 sont d'ailleurs directement issus de ces échanges) et même au Ministère de l'Education en rapport avec notre investissement dans l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Après avoir œuvré, sans faille, en faveur de l'expérimentation IVG instrumentale par les sages-femmes et, en parallèle, de la promulgation de la loi dite Gaillot en mars 2022 visant à renforcer l'accès à l'IVG, l'ANSFO a soutenu la mise en place et le cheminement vers l'acquisition de cette nouvelle compétence pour la profession :

En allant à la recherche et au contact des expérimentatrices et expérimentateurs : pour mieux les connaître, pour fédérer ce noyau national précurseur, et bien-sûr pour être au fait des avancées de terrain.

Certain.e.s faisaient déjà partie de l'ANSFO et d'autres l'ont rejointe.

En organisant, ensuite, deux réunions d'étapes avec eux cette année : état d'avancement, contextes, difficultés de mise en place, points positifs etc...

Nous voulons leur rendre hommage ou...femmage pour une grande majorité : ces sages-femmes sont des pionnières, des éclaireuses qui, en 2023, ont ouvert les portes des blocs opératoires pour toute la profession, en tant qu'opératrice. Comme telle, il s'agit d'une entrée historique, sans précédent. En se confrontant à la nouveauté, à différents accueils, à différentes réactions, à devoir expliquer, à réexpliquer, à se justifier, à longuement observer, à l'acquisition du geste et de la place, parfois excessivement commentés voir... dénigrés.

Bravo à toutes et tous pour ce courage !

Sachons nous souvenir aussi, de façon juste et reconnaissante, du long travail en amont, de l'équipe d'orthogénie de la Pitié Salpêtrière, qui a donné naissance en 2013 au protocole de coopération médecins-sage-femmes pour l'IVG instrumentale, précurseur et inspirant.

Question : De l'objectif ou du chemin (semé d'embûches), quel est le plus méritant ?...

C'est l'occasion de rendre aussi femmage aux SF avorteuses des temps anciens, nos lointaines prédécesseuses, qui y verraient, peut-être, un retour des choses...

Nous sommes dans le sens de l'histoire et dans notre cohérence.

Concernant la mise en application de la loi Gaillot, l'ANSFO est entrée aussi dans de laborieuses et tenaces négociations avec nos organismes de tutelle, afin d'obtenir un décret d'application de la compétence IVG instrumentale par les sages-femmes.

Suite au premier texte qui nous a été soumis : nous avons obtenu des modifications probantes : la non limitation de terme pour cette pratique SF (donc jusqu'à 16 SA), la suppression de la phrase de déclaration d'évènement indésirable (puisque cette possibilité s'appliquant déjà à tous les actes médicaux), le rajout de la possibilité qu'une SF forme une autre SF, l'abaissement du nombre d'observations de l'acte requis de 30 à 10 et la revalorisation du forfait IVG en Etablissement de santé.

Néanmoins, ce décret du 16/12/23, relatif à la pratique des IVG instrumentales par des SF en ES, reste insatisfaisant concernant les conditions exigées pour la pratique de cet acte par les sages-femmes :

- Nécessité de la présence potentielle de 4 médecins (GO, référent IVG, anesthésiste et embolisateur vasculaire)
- Aucune revalorisation des SF pratiquant cet acte.

Pour 2024 :

Sans réponse de nos autorités face aux doléances exprimées depuis le 16/12 dernier, nous continuons à y travailler : l'ANSFO a décidé de contester ce décret devant le conseil d'Etat en synergie avec 3 autres associations militantes (ANCIC, MFPPF, CADAC), avec le soutien du CAE, et les moyens d'un cabinet d'avocat, en ce début 2024.

La démarche est d'ores et déjà enclenchée puisque le délai, pour ce faire, est de deux mois à partir de la diffusion dudit décret.

Les réunions de concertation sont en cours et les éléments du dossier sont à colliger.

C'est un chantier conséquent.

Concernant nos autres projets pour 2024, nous souhaitons :

- Continuer à soutenir le déploiement de cette nouvelle compétence SF à l'IVG instrumentale.
- Poursuivre la participation de l'ANSFO à la formation continue en matière d'orthogénie
- Soutenir la mise en place de la formation initiale à l'orthogénie.
- Maintenir nos collaborations avec nos divers partenaires
Ex : CNOSE, CAE, ANCIC, REVHO, ACRNAP, MFPPF, CNP, CNSF, SFMA, ANESF etc...
- Continuer nos échanges de travail et de négociations avec les ministères Egalité H-F, Santé et Education.
- Donner naissance à notre site internet ANSFO.
- Nous doter de kakemonos pour la tenue de nos stands.
- Travailler à un logo ANSFO
- Faire grandir l'ANSFO et compter encore plus d'adhérent.e.s !
Notons un flot d'adhésions en ce début février 2024 : déjà > 60 !

Concernant nos rendez-vous et échéances à venir :

- Journée de la Femme le 08 mars 24
- Colloque ANSFL 16/03/24 (CWJ)
- Journée postuniversitaire des SF de Nancy (DG et CB) 21/03/24
- Colloque SFMA (MAB)
- Congrès CNGOF : Paris Santé Femme Juin 2024
- Journées ANCIC 14-15/06/24
- Congrès FIAPAC septembre 2024
- IVG dans la constitution

Ainsi, nous sommes prêt.e.s pour faire face à toutes ces échéances et ces chantiers.

ACRNAP : Association des Centres de Régulation des NAissances de l'Assistance Publique Paris

AG : Assemblée Générale

ANCIC : Association Nationale des Centres Ivg et Contraception

ANESF : Association des Etudiants Sages-Femmes

ANSFL : Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

FB : FaceBook

CADAC : Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception

CAE : Collectif Avortement Europe

CASAVIA : Centre Accueil en Santé sexuelle et de lutte contre les Violences à l'AP-HP

CNP : Conseil National Maïeutique

CNSF : Collège National des Sages-Femmes

CNSOF : Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes

ES : Etablissement de Santé

GAMS : Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles

GYNSF : Gynécologie Sans Frontière

MFPF : Mouvement Français pour le Planning Familial

MIPROF : Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes

REVHO : REseau Ville HOpital pour l'IVG

REVHOC : REseau Ville HOpital pour l'IVG en Occitanie

SFMA : Société Française de MAïeutique

